

MAIRIE

6, rue Isabelle de Neuchâtel
25300 LES ALLIES

Tél. : 03.81.46.21.86

Mail : mairie-lesallies@laposte.net

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021 A 20 H

Date des convocations : 4 octobre 2021

Étaient présents : BILLEREY Sophie, BUCHEIX Daniel, BULLE Sophie, DELGRANDE STEFANI Léa, DUPONT Patrice, FRELET Pascal, LOONIS Clothaire, SIMERAY Arnaud, VIENNET Julien.

Absents excusés : CUENOT Alexis, MILLON Pierre.

Quorum : 9 présents sur 11, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : BULLE Sophie

Ordre du Jour :

- Délibération pour la limitation à 30 km/h hors route Départementale,
 - Démission de Madame FRELET Christine,
 - Noël 2021,
- Point sur les différents devis et travaux (sécurité incendie, armoire, panneaux, etc...)
 - Fonds de Solidarité au Logement (FSL),
 - Fonds d'aide au Accédant à la propriété en Difficulté (FAAD),
 - Délibération contre le projet de contrat Etat – ONF 2021-2025,
 - Révision d'aménagement de la forêt communale des Alliés,
 - Ouvertures de crédits au budget eau et budget bois,
 - Subventions aux Associations,
 - Informations et questions diverses.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 17 juin 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LA LIMITATION A 30 KM/H HORS ROUTE DEPARTEMENTALE :

Madame la Maire informe que la Préfecture a émis une observation à la délibération n° 24-2021 du 17 juin 2021 quant à la limitation de la vitesse dans toute l'agglomération du village.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE la vitesse sur les routes communales dans l'agglomération du village à 30 km/h.

Un arrêté portant sur la limitation de la vitesse sera pris par Madame la Maire.

FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL) :

Madame la Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.61 € par habitant pour l'année 2021 en faveur des ménages en difficulté afin de permettre leur accès à un logement décent.

Après délibéré, le Conseil Municipal, 9 voix contre

REFUSE de participer au Fonds de Solidarité au Logement (FSL), soit pour la Commune une contribution 93.94 € (161 habitants x 0.61 € = 98.21 €).

FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD) :

Madame la Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.30 € par habitant, au titre de l'année 2021 dont l'objet est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Après délibéré, le Conseil Municipal, 9 voix contre,

REFUSE de participer au F.A.A.D, soit 161 habitants x 0.30 € = 48.30 €.

PROJET DE CONTRAT ETAT – ONF 2021 – 2025 :

Madame la Maire expose que le gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an.* »

- CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

AUTORISE la Maire à signer tout document afférent.

MOUVEMENT DE CREDIT AU BUDGET EAU :

Madame la Maire informe que pour honorer les factures du Cabinet d'Etudes BEREST relatives à la Maire d'œuvre pour la réalisation de l'interconnexion entre les réseaux de distribution d'eau des Alliés – Hauterive la Fresse – Pontarlier, il est nécessaire de faire un mouvement de crédit comme suit :

- Diminution au compte 2156 Travaux
- Augmentation au compte 203 Etude

Pour la somme de 18 450.00 €.

L'exposer du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE ce mouvement de crédit.

OUVERTURES DE CREDITS AU BUDGET BOIS :

Madame la Maire informe le Conseil que la Commune doit rembourser une partie des accords de prestations au titre des années 2016-2019 à l'Etat de Neuchâtel dont le montant s'élève à 2 549.25 Francs Suisse.

Le Cabinet Bosfore a fait l'avance pour la Commune et il est nécessaire de le rembourser.

Pour cela, la Commune doit faire des ouvertures de crédits au budget Bois 2021, à savoir :

- En dépense au compte 1328 Autres subventions : 2 500.00 €
- En recette au compte 1641 Emprunt en euros : 2 500.00 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE ces ouvertures de crédits au budget Bois.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions, à savoir :

Association LE HAUT SAUGEAIS BLANC 200.00 €

Association LES FOUS ALLIES 200.00 €

REVISION D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DES ALLIES :

Madame la Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale des Alliés, pour la période 2022-2041, en vertu de l'article L212-1 du code forestier. Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Besançon.

Elle invite ensuite le Conseil à donner son avis sur le projet en question.

L'exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale tel qu'il vient de lui en être donné lecture par la Maire,

La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'O.N.F.

DEMISSION DE MADAME FRELET CHRISTINE :

Madame la Maire informe les Conseillers que Madame FRELET Christine a adressé un courrier de démission de ces fonctions de régisseur du gîte communal au 31 décembre 2021.

Au 1^{er} janvier 2022, le poste est vacant. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la Mairie.

NOEL 2021 :

Le spectacle de Noël aura lieu le **DIMANCHE 19 DECEMBRE 2021 à 14 heures.**

POINT SUR LES DIFFERENTS DEVIS ET TRAVAUX :

Armoire incendie : nouveau prestataire, devis en cours.

Panneaux de signalisation dans la côte à 20% : proposition d'un panneau d'interdiction sauf riverains en montant. La commission voirie doit se réunir afin de faire des propositions (20%, carrefour en bas, route derrière la cure, place de la mairie, place Marc Mougey, abri bus).

Facture de pneus : Madame LOICHOT Isabelle sollicite la Commune pour le remboursement d'un pneu qu'elle a crevé sur la rue Raymond Poincaré.

Après discussions et vote, 1 voix pour et 8 voix contre, la Commune ne paiera pas le pneu de Madame LOICHOT.

Un courrier lui sera adressé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le VENDREDI 10 DECEMBRE 2021.

La Séance est levée à 22 h 35

La Maire,



Sophie BILLEREY